

36390

G100t22-BIA-D

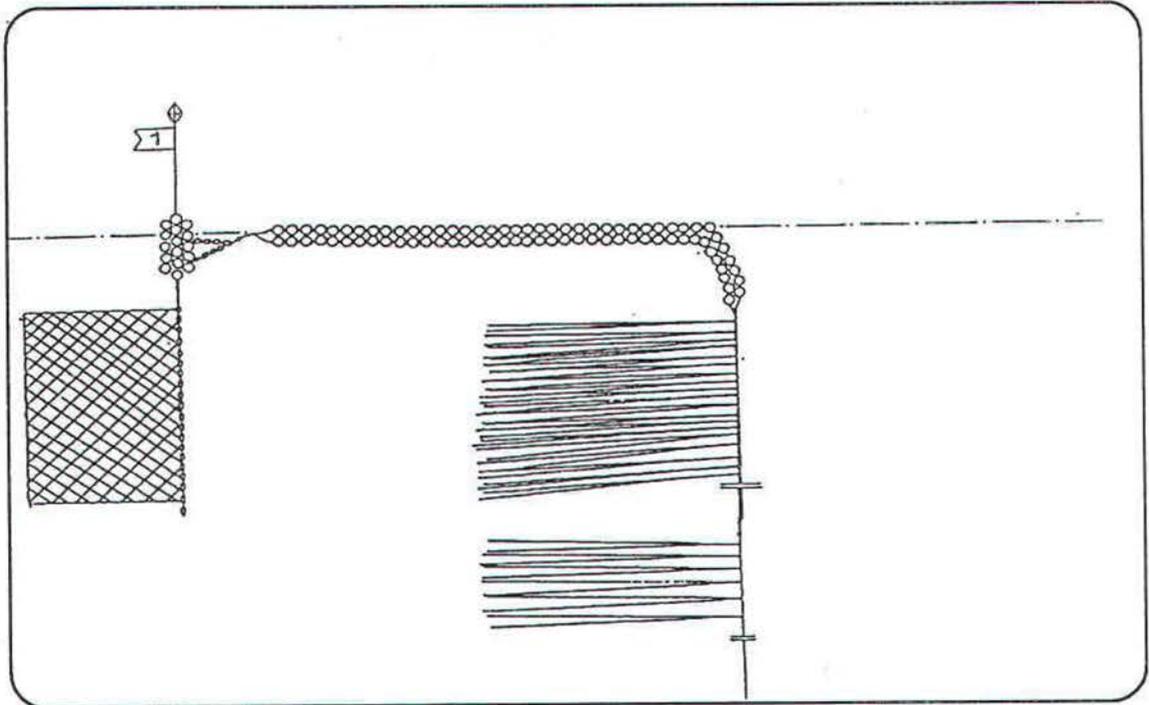
Rapports Internes de la Direction des Ressources Vivantes  
de l'IFREMER

---

DISPOSITIFS DE CONCENTRATION DE POISSONS  
AUTOUR DE L'ILE DE LA REUNION

( Océan Indien )

Gérard BIAIS, Marc TAQUET



RIDRV-90.05-RH /La Réunion



G100  
t22  
BIA  
D

IFREMER Bibliothèque de BREST



OEL09989

## La Direction des Ressources Vivantes (DRV)

de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER)

produit une série non-périodique de documents scientifiques et techniques

### Les RAPPORTS INTERNES DE LA DIRECTION DES RESSOURCES VIVANTES

Cette série est destinée à permettre la diffusion en série limitée des travaux de recherche et développement réalisés par les laboratoires et stations de la Direction des Ressources Vivantes et des équipes associées dans le domaine de :

- la protection
  - la conservation
  - l'évaluation
  - l'exploitation
  - la valorisation
- des ressources vivantes marines

et de l'environnement des pêches maritimes et cultures marines

La cotation des rapports RIDRV est constituée par : RIDRV-89. 001- RH/BOULOGNE

↑   ↑   ↑   ↑  
Année. N°d'ordre- Département / Laboratoire d'origine

La Direction des Ressources Vivantes est constituée de 5 départements :

**CSRU** : CONTROLE ET SUIVI DES RESSOURCES ET DE LEUR UTILISATION

**RA** : RESSOURCES AQUACOLES

**RH** : RESSOURCES HALIEUTIQUES

**SDA** : STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT

**UVP** : UTILISATION ET VALORISATION DES PRODUITS

# INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER

Adresse :  
 IFREMER  
 Station de La Réunion  
 BP 60  
 97822 Le Port

DIRECTION DES RESSOURCES VIVANTES

DEPARTEMENT Ressources halieutiques

STATION/LABORATOIRE de La REUNION

AUTEURS (S) : Gérard BIAIS , Marc TAQUET		CODE : RIDRV-90.05-RH/ La Réunion
TITRE : Dispositifs de concentration de poissons autour de l'Ile de La Réunion		Date : 15 /02/1990 Tirage en nombre :
		Nb pages :26 Nb figures : Nb photos :
CONTRAT (intitulé)  N° _____	Etude réalisée avec l'aide financière de la Région Réunion (Convention)	DIFFUSION libre <input checked="" type="checkbox"/> restreinte <input type="checkbox"/> confidentielle <input type="checkbox"/>

## RESUME

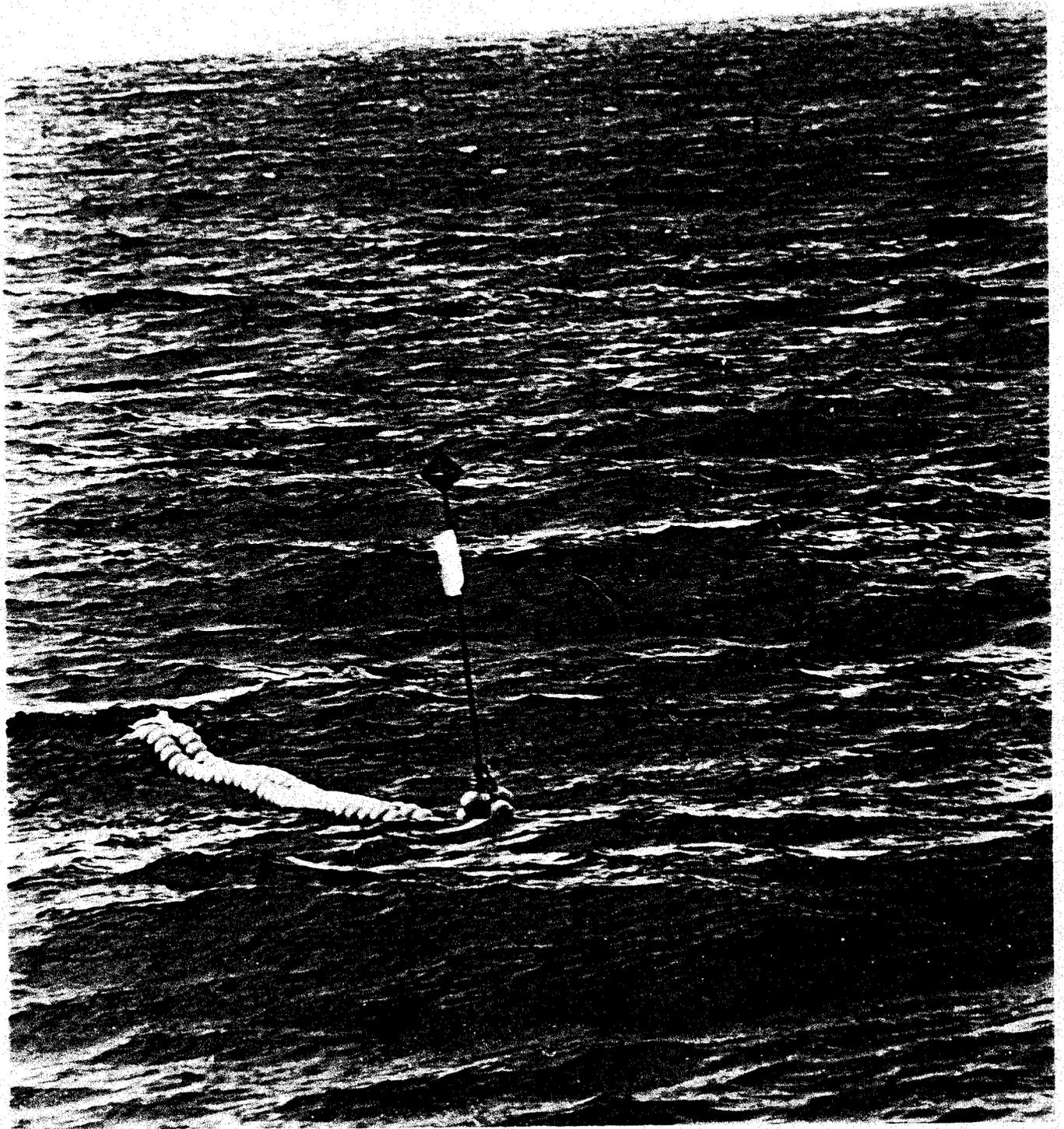
Dix dispositifs de concentration de poissons (DCP) ont été posés autour de l'Ile de La Réunion au cours de l'année 1988. Ils sont constitués de bouées supportant du matériel attractif (feuillards plastiques et filets) et mouillés entre 3 et 12 milles nautiques de la côte sur des fonds de 500 à 1500 mètres de profondeur.

Un suivi de l'activité de pêche à proximité des DCP a permis d'établir à 30 tonnes par DCP les captures annuelles effectuées dans la zone proche des DCP. Les thons (*Thunnus albacares*, *Thunnus obesus*) et les daurades (*Coryphaena hippurus*) constituent l'essentiel des prises. Il est difficile d'évaluer la réduction des coûts de production qu'induisent les DCP, néanmoins le coût d'un DCP est estimé de l'ordre de 1 à 2 % de la production en valeur dans la zone proche, ce qui paraît un résultat satisfaisant et, de plus, susceptible d'amélioration.

mots clés : DCP, Dispositif de concentration de poisson, pêche, thons ,pélagiques,Océan Indien, Réunion

key words :





D.C.P.

## SOMMAIRE

	page
INTRODUCTION .....	2
I - Définition et origine du projet .....	3
1.1. Les DCP à Maurice	
1.2. Positions des DCP à La Réunion	
1.3. Description des structures	
II - Réalisation des DCP.....	9
2.1. Mouillage des DCP	
2.2. Entretien des DCP	
2.3. Diffusion de l'information	
III - Opération de marquage.....	11
IV - Résultats .....	13
4.1. Recueil des données	
4.2. Fréquentation des DCP	
4.2.1. Au cours de la journée	
4.2.2. Au cours de l'année	
4.2.3. Répartition géographique	
4.3. Les captures	
4.3.1. Répartition par espèce	
4.3.2. Les rendements	
4.3.3. Captures totales	
CONCLUSION .....	25
BIBLIOGRAPHIE	
ANNEXES	

## INTRODUCTION

Le présent rapport expose les travaux réalisés dans le cadre de la convention REGION REUNION-IFREMER n° DAE1/88/22 et relative à l'implantation de dispositifs de concentration de poissons (DCP) autour de La Réunion.

Au cours de l'année 1988, l'IFREMER a procédé au mouillage des premiers DCP jamais posés à La Réunion. Dix positions avaient été adoptées en face des principaux sites d'échouage et ports de l'île. Treize DCP ont été posés sur ces positions (trois doubles poses suite à des pertes) et à l'issue du projet, fin 1989, huit DCP étaient en place. En outre l'IFREMER a effectué un suivi de l'activité de pêche à proximité des DCP.

Dans le cadre de ce projet nous avons pu bénéficier de nombreux concours, nous tenons à remercier plus particulièrement :

- la Marine Nationale dont le patrouilleur "La Rieuse" a permis la pose des sept premiers DCP et par la suite a procédé au remplacement de deux autres DCP.

En outre il nous a été possible d'embarquer à deux reprises sur la vedette P790 de la Gendarmerie Maritime pour deux tours de l'île de vérification de l'état des DCP,

- l'Association Thonière de la Commission de l'Océan Indien dont le bateau a mouillé quatre DCP,

- le club de plongée "Gloria Maris" dont le bateau nous a permis d'effectuer de nombreuses sorties d'entretien des DCP,

- Messieurs ALBIN, DE BOISVILLIERS, DENIS, DAMBREVILLE, LAGADEC, PAYET, ROUCARIE, VIENNE, pêcheurs professionnels et armateurs, pour leur collaboration,

- Messieurs ROULLOT de la FAO et VENKATASAMI du Ministère des Pêches de l'île Maurice qui nous ont largement fait bénéficier du savoir-faire acquis à Maurice sur les DCP.

## I - Définition et origine du projet

Il est connu des pêcheurs depuis fort longtemps que les épaves dérivantes, bois flottants ou autres, attirent les grands pélagiques et ainsi favorisent leur pêche. Les raisons de ce comportement sont encore un sujet d'interrogation. Les épaves offrent t-elles un abri, un simple point de référence attirant par des stimuli trompeurs, ou retiennent t-elles d'abord les proies avant les prédateurs. La question bien qu'étudiée demeure presque entière, mais l'attraction des grands pélagiques par des épaves dérivantes n'est plus à démontrer.

De l'observation de ce phénomène est née l'idée de fixer les concentrations de grands pélagiques autour de radeaux ancrés en des points fixes dont la position est connue, les temps de recherche du poisson et donc les coûts de production étant ainsi réduits. Dans des régions aux conditions climatiques et hydrologiques plus clémentes que La Réunion, des dispositifs légers constitués de bambous, liège ou feuilles de cocotiers ont ainsi été utilisés en région intertropicale, de l'Inde au Japon. Plus récemment des dispositifs plus sophistiqués ont été imaginés, utilisant des matériaux plus solides, ils ont permis des implantations dans des zones exposées.

Dans l'Océan Indien, la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture) a initié plusieurs projets en 1982-83, au Sri-lanka, aux Maldives, aux Seychelles et à l'Ile Maurice. Les résultats paraissent avoir été inégaux et globalement peu encourageants, les DCP étant peu efficaces ou dans le cas contraire ayant disparu rapidement. En 1985-86 des implantations aux résultats beaucoup plus positifs ont cependant eu lieu aux Seychelles, sur la pente externe des plateaux de Mahé et Coetivy, et surtout à Maurice (MARSAC F. et STEQUERT B, 1987).

Le projet réunionnais est largement inspiré de l'expérience mauricienne réalisée dans des conditions d'environnement proches de La Réunion. Début 1987, une mission d'étude a permis de constater l'efficacité des DCP mauriciens, et de bâtir le projet réunionnais sur la base des informations recueillies.

Dans le cadre d'un projet de développement de la pêche thonière, conduit par l'Association Thonière de la Commission de l'Océan Indien, des implantations de dispositifs du type mauricien ont aussi été réalisées à Madagascar et aux Comores en 1989 (un fournisseur réunionnais qui nous avait déjà approvisionné ayant été choisi).

### 1.1. Les DCP à Maurice

Le projet mauricien a été réalisé avec le support technique de la FAO et l'appui financier du PNUD. Commencé en 1985, il a buté au départ sur l'hydrodynamisme souvent violent

des eaux de l'archipel des Mascareignes. Ainsi dans les premiers mois du projet une vingtaine de dispositifs ont été perdus. Ils étaient d'une structure très légère, constitués d'un bidon en PVC rempli de polystyrène, le tout relié par un orin de 6 mm à un lest de 100 kg. Ces DCP peu coûteux ont eu une durée de vie très courte (19 jours en moyenne). Il semble que les courants mais aussi des interventions humaines soient à l'origine des disparitions. A l'extrême contraire des radeaux constitués de bidons aciers et mouillés sur cables ont aussi été réalisés, mais ils n'ont pas duré plus de trois mois. Ces essais successifs ont conduit à une structure dite semi lourde, d'une flottabilité telle qu'elle résiste aux forts courants en s'immergeant, ce pour quoi elle est prévue en étant constituée de flotteurs à haute résistance (ROULLOT J. et VENKATASAMI A., 1986).

Les dispositifs ont été mouillés entre 2,5 et 12 milles nautiques de la côte. La durée de vie du plus ancien dépassait 2 années et demi fin 1988 (ROULLOT J., VENKATASAMI A. et SOONDRON S., 1989). L'analyse de résultats recueillis sur une période de 27 mois a permis d'estimer à 333 tonnes par an la pêche autour de sept DCP (voir tableau 1), soit 47.5 tonnes par DCP et par an, évaluation qui d'après les auteurs est sous-estimée.

type d'embarcation	capture/emb/an	nombre d'embarcations	capture
pêche artisanale	40 kg/j x 168j = 6,7 t	20	134 t
pêche sportive	35 kg/j x 150j = 5,25 t	35	183 t
pêche amateur	25 kg/j x 40j = 1,0 t	16	16 t
<b>TOTAL</b>			<b>333 t</b>

Tableau 1 : Evaluation de la capture par année autour de sept DCP à Maurice (ROULLOT J., VENKATASAMI A. et SOONDRON S., 1988).

### 1.2. Positions des DCP à La Réunion

Les positions des 10 DCP posés autour de La Réunion sont indiquées sur les figures 1 et 2. Initialement les positions des DCP ont été choisies suite à un travail d'enquête et bibliographique réalisé par une stagiaire dont le travail (RAZAFINDRAINIBE H., 1987) a permis d'établir la liste des contraintes à respecter pour le succès de l'opération :

- 1 - éloignement de la côte (2 à 5 milles nautiques minimum)
- 2 - identification des zones de passage du thon
- 3 - éloignement entre chaque DCP d'au moins 5 milles

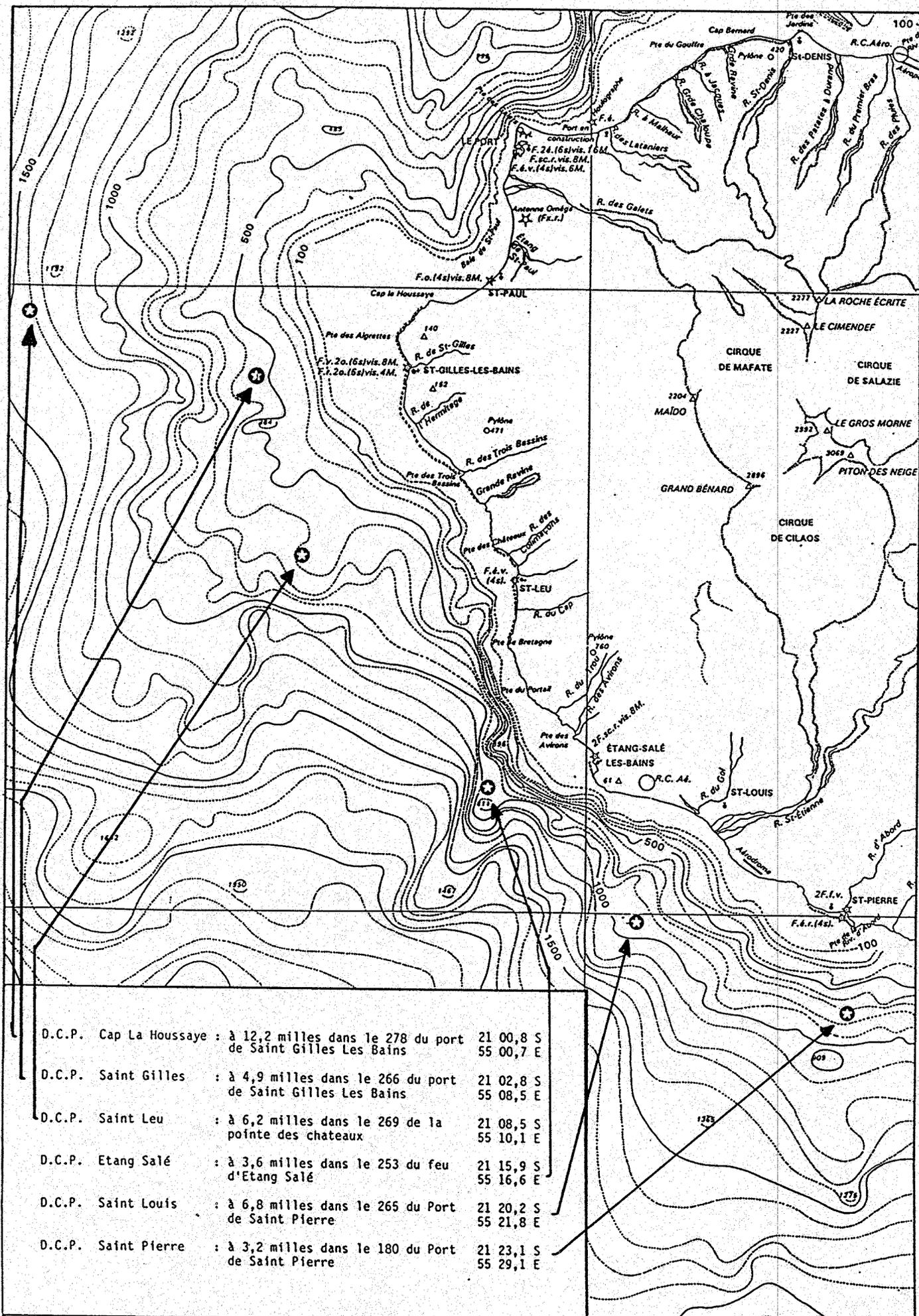


Figure 1 : DCP de l'Ouest au Sud de La Réunion

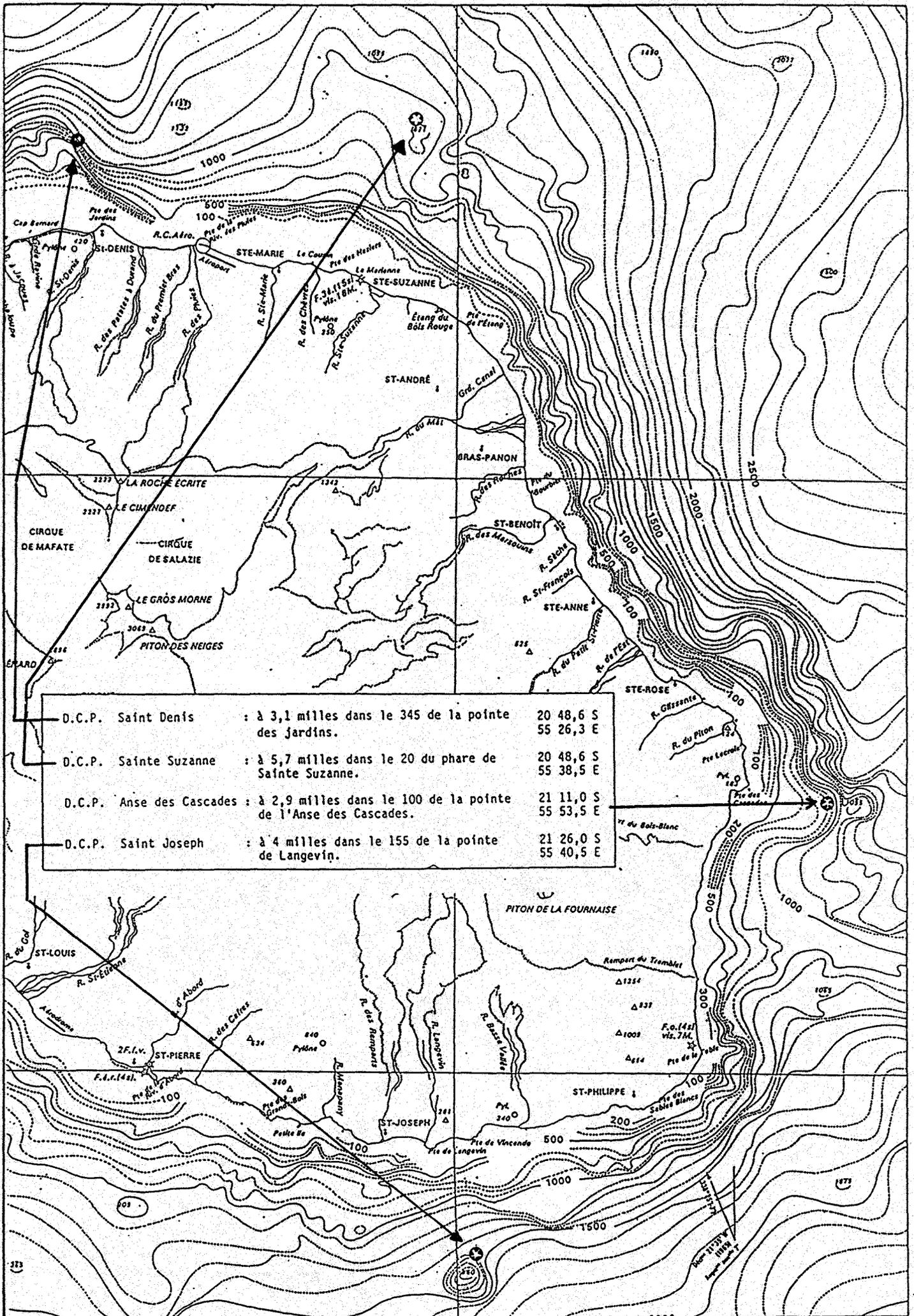


Figure 2 : DCP du Nord, de l'Est et du Sud de La Réunion

Trois autres contraintes ont été ajoutées afin de pouvoir conjuguer la fréquentation du DCP par les pêcheurs et les poissons:

- 4 - éloignement de la côte voisin de 5 milles pour permettre l'accès aux barques locales
- 5 - voisinage d'un port ou site d'échouage
- 6 - fréquentation du secteur en raison des conditions météorologiques

De l'étude de cette liste a résulté une proposition d'implantations de DCP autour de La Réunion. Suite à l'examen par la Commission Nautique du 25 avril 1988 des risques pour la navigation que pouvait présenter le mouillage d'engins flottants, les DCP prévus dans la zone d'approche portuaire du nord ouest de l'île (baies de Saint Paul et de La Possession) ont dû être déplacés. Il nous était en effet demandé pour ce secteur d'équiper les structures d'une signalisation lumineuse. Etant donné les délais et le financement prévus pour la réalisation du projet, cette demande ne pouvait pas être satisfaite dans la phase expérimentale et de démonstration que constituait le premier essai d'implantation de dispositifs de concentration de poissons autour de La Réunion. Compte tenu de la grande fréquentation par les pêcheurs du secteur d'approche portuaire, qui est le plus abrité des vents dominants, il convient néanmoins de l'équiper. Ce sera le cas début 1990 dans le cadre d'un projet de recherche de l'IFREMER sur la technologie des DCP que la Région a accepté de financer.

En tenant compte de la demande de la Commission Nautique, les sites d'implantation retenus par nous ont ensuite été examinés par le Comité Professionnel des Pêches. Plusieurs modifications ont été apportées à nos propositions, il a en particulier été décidé :

- de supprimer un DCP prévu au sud de l'Anse des Cascades
- de mettre un DCP en face de Ste Suzanne, St Denis et St Louis.
- de mouiller un DCP à 10 milles au large de St. Gilles

Malgré cela de nombreux pêcheurs se sont plaint à nos enquêteurs de l'absence de consultation de la profession. Il semblerait donc qu'un effort d'information serait à faire de la part des représentants des pêcheurs au Comité Professionnel des pêches.

### 1.3 Description des structures

Les DCP implantés autour de La Réunion sont, à quelques détails près, identiques à ceux mis au point à Maurice dans le cadre du projet FAO/PNUD (figure 3).

Il nous a paru particulièrement important, pour les premiers mois d'implantation, d'avoir l'ensemble des bouées montées sur des cables se prolongeant assez loin sous l'eau

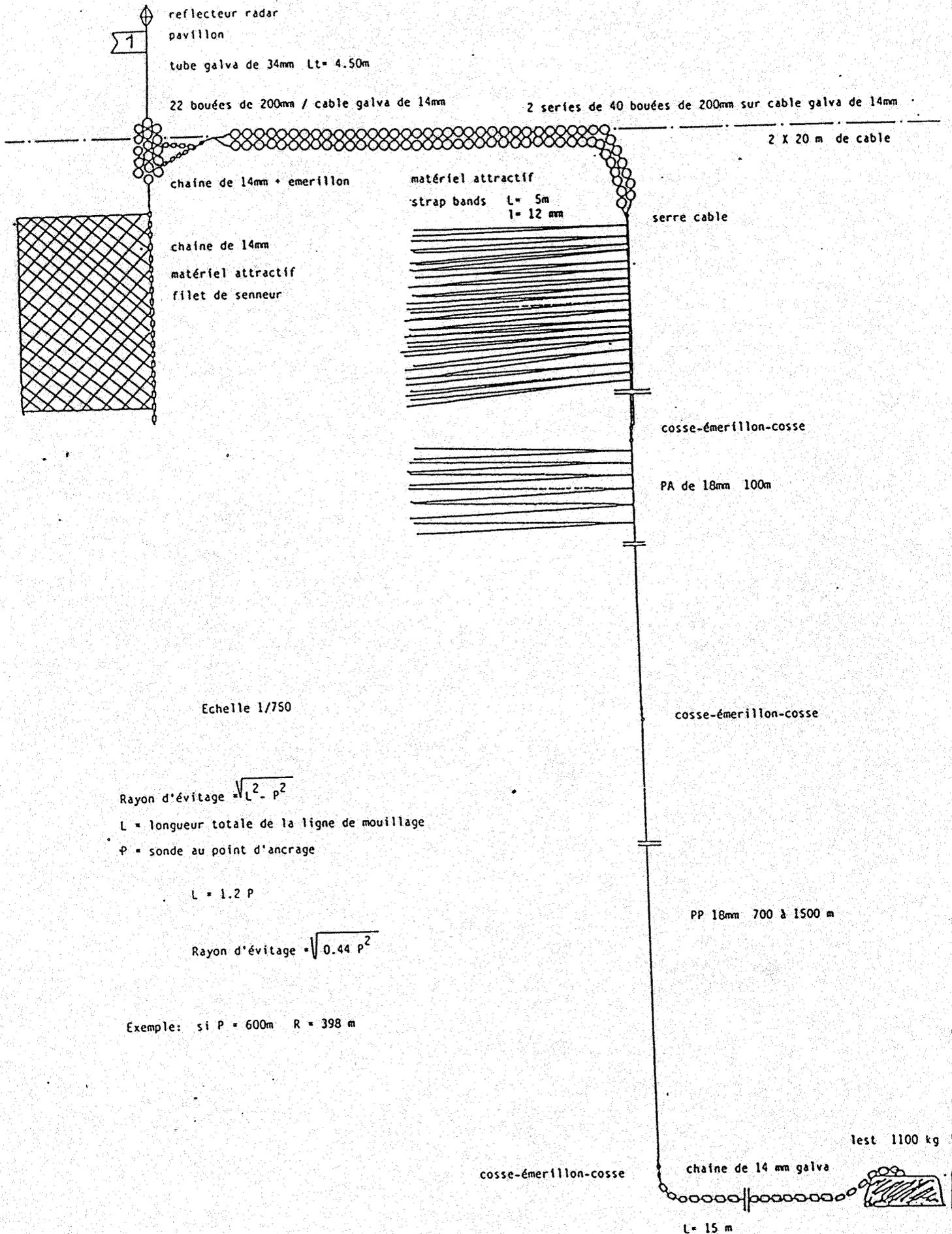


Figure 3 : Caractéristiques d'un DCP

pour contrarier d'éventuels actes de vandalisme. Les câbles ont par la suite pu être remplacés par du cordage au deuxième trimestre 1989 après plusieurs mois d'implantation de DCP autour de La Réunion. Il nous a alors semblé que l'intérêt de la majorité des pêcheurs pour les DCP devrait les protéger des dégradations humaines.

Les 200 premiers mètres des lignes de mouillage sont en matériau de flottabilité négative (polyamide) afin d'éviter d'avoir un début de filière en surface. La flottabilité de l'ensemble (250 l), faible par rapport au poids du lest (1 500 kg), évite tout risque de déplacement en cas de fort courant. Dans ce cas, comme déjà mentionné, le dispositif s'immerge, ce pour quoi il est prévu en étant réalisé avec des bouées haute résistance supportant une immersion à 1 500 m.

En fin de projet le filet suspendu sous la perche de signalisation a été supprimé. La perche est ainsi beaucoup moins couchée sous l'action du courant, ce qui évite qu'elle rague sur les premières bouées de la filière et d'autre part le DCP est ainsi mieux signalé.

## II - Réalisation des DCP

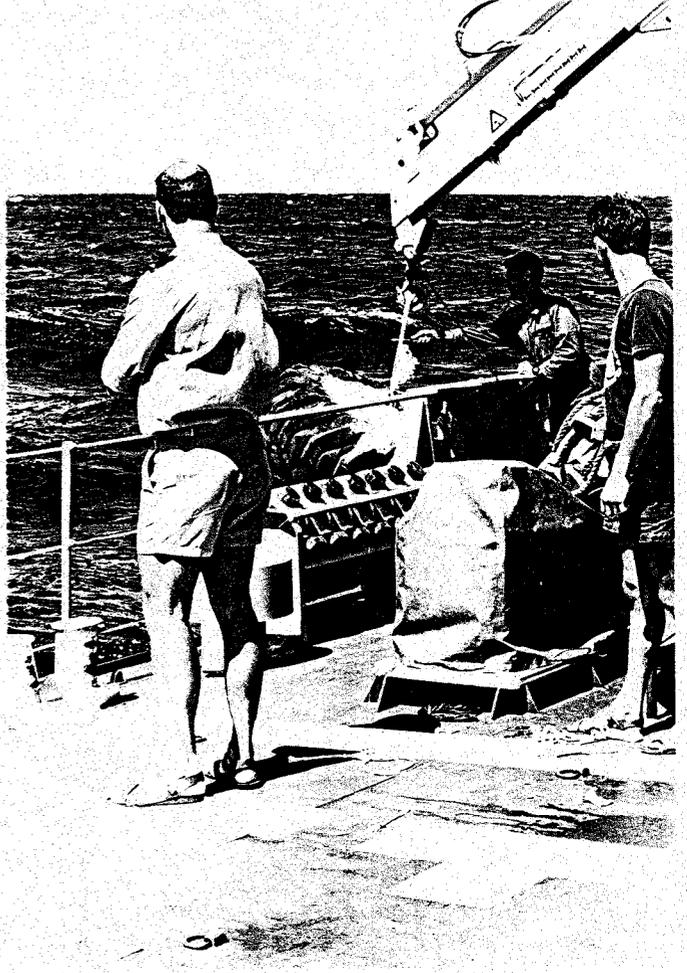
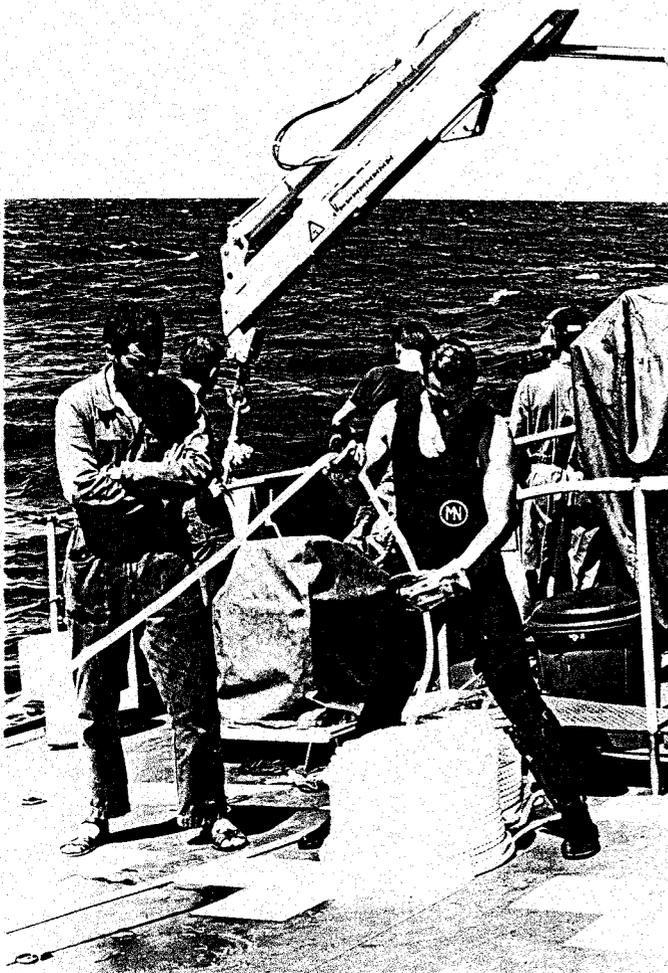
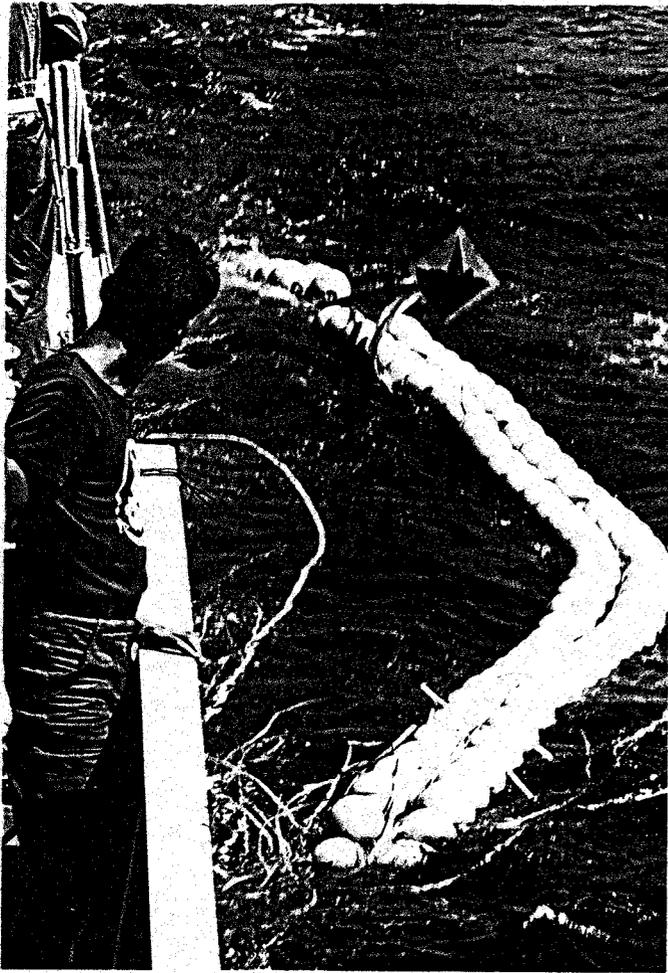
### 2.1. Mouillage des DCP

Le projet devait initialement être réalisé avec le navire de l'Ecole d'Apprentissage Maritime du Port, aussi bien pour les opérations de mouillage que d'entretien. L'indisponibilité de ce bâtiment nous a conduit à avoir recours pour les poses à la Marine Nationale et à l'Association Thonière de la COI à l'occasion d'une escale de son bateau à La Réunion.

Les mouillages ont pu être réalisés aux dates suivantes:

- 6 mai 1988 par le patrouilleur "LA RIEUSE" pour les DCP de St. Gilles et St. Leu
- 7 septembre 1988 par le patrouilleur "LA RIEUSE" pour les DCP du cap la Houssaye, de l'Etang Salé, Saint Louis et Saint Pierre
- 8 septembre 1988 par le patrouilleur "LA RIEUSE" pour le DCP de Saint Leu (deuxième pose suite à la disparition accidentelle du premier)
- 18 octobre 1988 par le MASCAROI pour le DCP de Saint Denis
- 19 octobre 1988 par le MASCAROI pour les DCP de Sainte Suzanne, Anse des Cascades et Saint Joseph
- 7 juillet 1989 par le patrouilleur "LA RIEUSE" pour les DCP de Saint Gilles et de Saint Louis.

Treize DCP ont été posés sur 10 positions pendant la durée du projet, trois DCP ayant pu être remplacés sur les cinq



Mouillage d'un DCP à bord du patrouilleur "La Rieuse"

DCP disparus avant la fin de l'opération en septembre 1989. A cette date huit des dix DCP prévus étaient donc en place, il manquait les DCP de Langevin et de Saint Denis.

La principale cause de perte des DCP a été la rupture accidentelle de la ligne par l'hélice d'un bateau, trois DCP ont ainsi disparu (Saint Denis, Saint Gilles et Saint Louis). Plus étonnante a été la perte du DCP de Saint Leu dont la ligne de mouillage a été sectionnée par des requins dévorant une baleine qui s'était prise dans cette ligne. Le dernier DCP perdu, celui de Langevin, l'a été suite à la rupture par usure des câbles du début de la filière, malheureusement quelques jours avant la date prévue pour leur remplacement. Il est probable que ce DCP n'a pas été détruit en totalité, il nous a été signalé à plusieurs reprises qu'émergeraient quelques flotteurs de temps en temps. Il est donc à noter qu'aucune des disparitions ne semble avoir été d'origine volontaire.

Au 1er décembre 1989, soit 20 mois après la signature de la convention de financement de l'opération et 19 mois après les premières poses, il y a eu en moyenne une année de présence (357 jours exactement) de dispositifs sur les 10 sites d'implantation retenus (voir tableau 2). Le taux de perte a été d'environ 50 % par année d'implantation des DCP.

## 2.2. Entretien des DCP

Des visites régulières d'inspection ont été effectuées sur les 2 DCP de Saint Gilles et Saint Leu. Ces derniers ont servi de témoins pour la surveillance du vieillissement des structures et la programmation d'éventuelles opérations sur les autres DCP.

Ces visites ont en particulier permis de détecter des phénomènes d'électrolyse sur les manchons des câbles, et de poser des renforts de sécurité.

Des visites ont en outre été programmées dans la mesure du possible dès qu'un problème majeur nous a été signalé et nous a semblé nécessiter une sortie en mer.

Les principales opérations d'entretien sont résumées dans le tableau 2.

## 2.3. Diffusion de l'information

Chaque pose de DCP a été accompagnée d'une information par la presse. Il était en effet important que les pêcheurs connaissent la position des nouveaux DCP après chaque mouillage. Cette action a été complétée par la pose d'affichettes (voir annexe 1) et la distribution de cartes (identiques aux figures 1 et 2).

## III- Opération de marquage

La présence du MASCAROI dans les eaux réunionnaises a, outre le mouillage de 4 dispositifs, permis une opération de

Nom du D.C.P.	Dates				durée de vie (jours)	interventionc diverses
	1ère pose:	1ère perte:	2ème pose:	Remplacement cable/cordage:		
N° 1 Saint Denis	:18.10.88	:20.12.88	:	:	63	
N° 2 12 milles	:07.09.88	:01.12.89	:	:14.04.89	450	- 24.10.89 pose d'un nouveau piquet - 19.09.89 démaillage d'un filet pris dans le DCP - 8.11.89 Réparation de la ligne de mouillage et vérification totale
N° 3 Saint Gilles	:06.05.88	:04.02.89	:07.07.89	:07.07.89	274+147 = 421	-9.7.89 récupération piquet fibre cassé -7.8.89 réparation filière -24.10.89 pose d'un nouveau piquet
N° 4 Saint Leu	:06.05.88	:23.08.88	:08.09.88	:06.06.89	109+449 = 558	- 20.01.89 changement de la filière (1 cable cassé)
N° 5 Etang Salé	:07.09.88	:	:	:06.06.89	450	
N° 6 Saint Louis	:07.09.88	:17.11.88	:07.07.89	:07.07.89	71+147 = 218	
N° 7 Saint Pierre	:07.09.88	:31.10.89	:	:10.05.89	419	- 8.12.88 changement du piquet - 31.08.89 Réparation filière
N° 8 Langevin	:19.10.88	:16.04.89	:	:	179	
N° 9 Anse des Cascades:	:19.10.88	:	:	:03.04.89	408	- 31.10.89 pose d'un nouveau piquet
N° 10 Sainte Suzanne	:19.10.88	:	:	:25.04.89	408	
Totalité des DCP:	:	:	:	:	moyenne = 357 j	-7.2.89 et 21.9.89 tours de l'île de de vérification des DCP

Tableau 2 : Programmation des opérations de pose et d'entretien des DCP

marquage dans le cadre du projet mené dans l'Océan Indien avec ce bateau.

Plus de 100 poissons (105 thons et 2 dorades) ont été marqués sur les DCP de Saint Gilles et Saint Louis.

Cette opération visait à mieux connaître la biologie du thon (migrations, croissance), elle a en outre permis de démontrer l'efficacité de la pêche à l'appât vivant autour des DCP (73 thons pêchés en une demi heure sur le DCP de Saint Gilles).

Des retours de marques ont eu lieu très rapidement après le marquage. Quinze jours après il n'y a cependant plus eu de capture de poisson marqué rapportée à l'IFREMER, ce qui semble traduire un attachement limité dans le temps des poissons aux DCP.

#### IV - Résultats

##### 4.1. Recueil des données

La pêche au voisinage des DCP a été suivie par :

- des enquêtes sur les points de débarquement, dans le cadre de l'étude statistique de la pêche locale entreprise en 1988-89 grâce à un financement de la REGION REUNION

- la remise de carnets de pêche aux pêcheurs fréquentant les DCP (voir annexe 2)

- le comptage en mer des bateaux au voisinage des DCP (voir annexe 3)

- une enquête en fin d'opération auprès des pêcheurs ayant le plus fréquenté les DCP (annexe 4).

Les informations obtenues ont été de qualité inégale, notamment les enquêtes sur les points de débarquement n'ont pas pu être utilisées pour le bilan de l'activité au voisinage des DCP. En effet outre les problèmes habituels de rétention de l'information, les enquêtes concernant la pêche sur DCP se heurtent à de nouveaux problèmes :

- certains pêcheurs refusent de déclarer qu'une prise vient d'un DCP, peut être parce que cela serait admettre que leur réussite a bénéficié d'une aide extérieure,

- difficulté à définir ce que représente une pêche sur DCP en temps, un passage de courte durée n'étant pas forcément déclaré surtout s'il a été infructueux,

- le secteur DCP est certainement dans la plupart des cas pour les pêcheurs la zone très proche du DCP (quelques centaines de mètres), inférieure à celle définie par le rayon d'action du DCP.

Il a donc été jugé préférable de s'abstenir d'utiliser une information incomplète et biaisée.

D'autre part les carnets de pêche n'ont été remplis que par un faible nombre de pêcheurs : 6 sur un total de 25 carnets distribués à priori aux pêcheurs les plus susceptibles de les remplir (surtout la catégorie des bateaux de type vedette). Seuls 5 DCP ont ainsi pu être suivis (voir tableau 3).

DCP	N° 2 12 milles	N° 3 St. Gilles	N° 4 St. Leu	N° 5 Etang Salé	N° 10 Ste.Suzanne
Vedettes	2	1	1	0	1
barques	0	1	1	1	0

Tableau 3 : nombre de carnets ayant pu être utilisés par DCP

Dans ces conditions un suivi par observateur embarqué paraissait le plus fiable pour obtenir des données sur l'activité autour des DCP. Il a été intensifié depuis début 1989 après un premier bilan peu positif des résultats obtenus par enquête ou avec les carnets de pêche et fait lors du compte rendu d'avancement des travaux au 1/12/88 du projet DCP (BIAIS et TAQUET, 1988).

Les DCP de Saint Gilles et Saint Leu ont pu être suivis par un agent de l'IFREMER et celui des 12 milles grâce à la collaboration d'un pêcheur professionnel. Ces résultats ont été complétés en fin d'opération par des enquêtes sur la fréquentation des autres DCP.

#### 4.2. Fréquentation des DCP

##### 4.2.1. Au cours de la journée

Le pointage des bateaux de passage à proximité des DCP par des observateurs embarqués permet d'avoir une description fine de l'activité de pêche sur les DCP (voir figure 4).

Ces observations n'ont été effectuées que sur des DCP de l'ouest de l'île, néanmoins il semble qu'elles concordent bien avec les informations ponctuelles que nous avons pu recueillir pour les autres DCP.

La pêche au voisinage des DCP ne se pratique que de jour. Cependant au lever du jour et à la tombée de la nuit les bateaux sont souvent nombreux à proximité des DCP à vouloir profiter de ces deux moments réputés favorables pour la pêche des gros pélagiques.

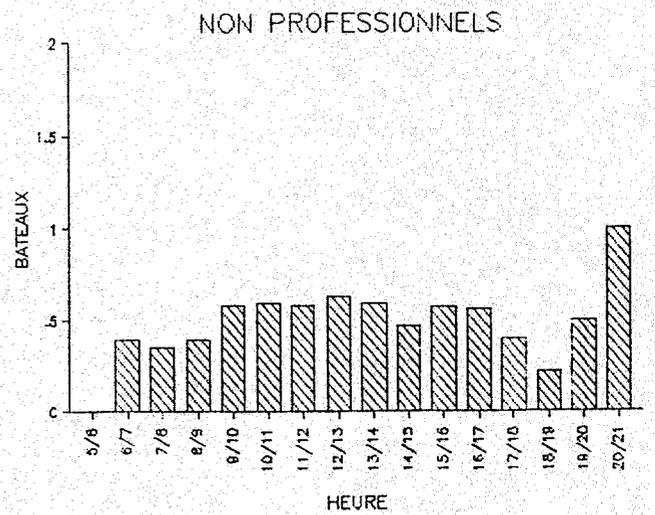
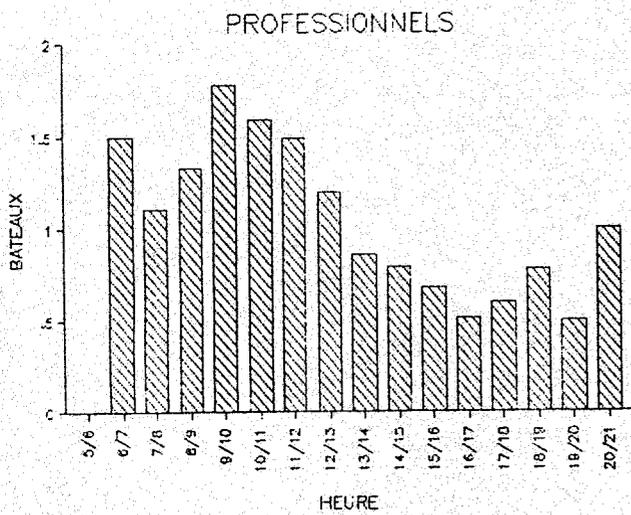
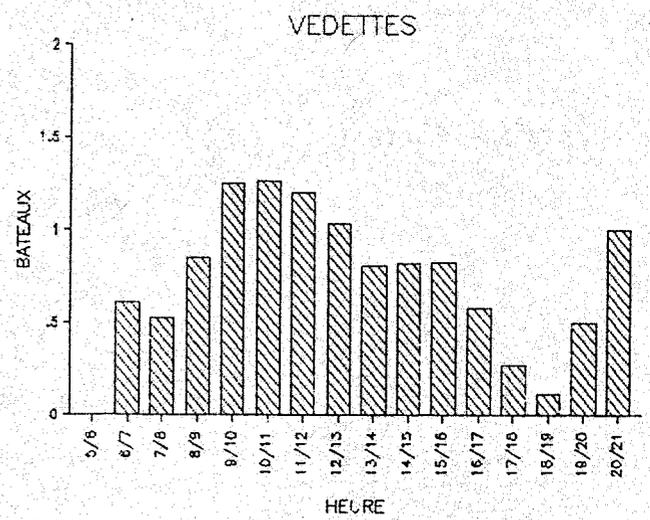
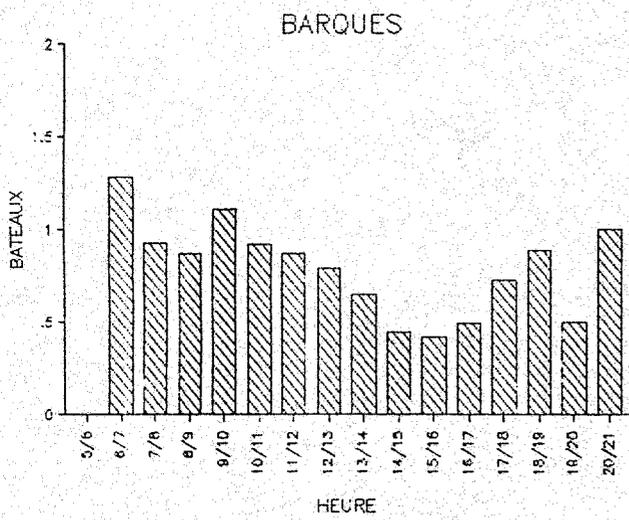
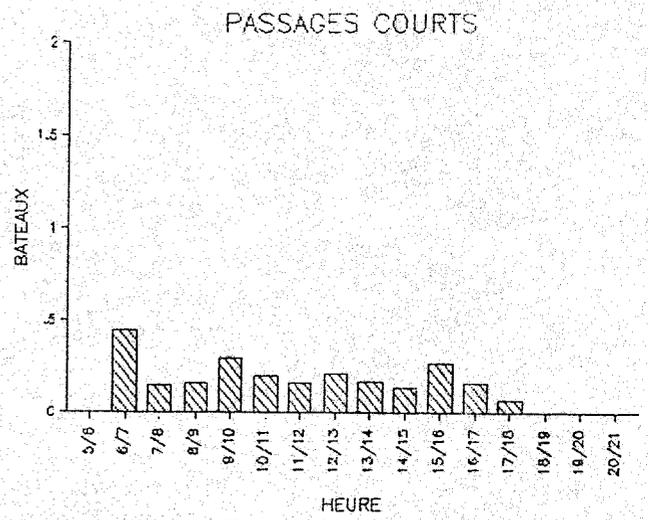
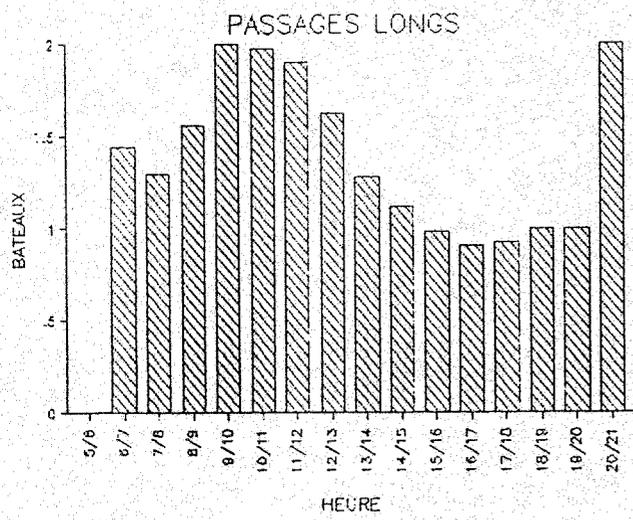


Figure 4 : Nombre de bateaux au cours de la journée (DCP de 12 milles, St. Gilles et St. Leu)

Le nombre de bateaux est maximum en milieu et fin de matinée quand les bateaux venus très tôt et souvent sortis de nuit sont rejoints par des bateaux ayant des horaires de sortie plus tardifs (pêche récréative et touristique notamment).

L'activité est d'une manière générale plus importante le matin que l'après midi, certainement en raison d'une dégradation des conditions météorologiques dans le courant de la journée avec un renforcement des alizés dans l'après midi.

Les DCP sont des destinations pour la pêche et une zone où les bateaux restent, les passages courts d'une durée inférieure à une heure sont en effet relativement rares (figure 4). On doit y voir un signe de la réussite des DCP et aussi de l'importance de la pêche à la dérive avec de l'appât mort ou même vif à proximité des DCP. Cette technique paraît en effet souvent plus efficace et certainement moins onéreuse que la pêche à la traine.

Les DCP sont fréquentés autant par des barques que par des unités plus importantes de type vedette. Il s'agit surtout de bateaux de pêche professionnelle qui représentent les deux tiers de l'activité.

#### 4.2.2. Au cours de l'année

Les DCP ont été implantés en majorité à la fin du troisième trimestre et au début du quatrième trimestre de l'année 1988. L'activité a été rapidement assez importante à proximité des DCP, en effet le nombre moyen d'embarcations en pêche autour des DCP était estimé à 36 au quatrième trimestre 1988 (tableaux 4 et 5) pour un nombre moyen de 143 sorties journalières de bateaux de pêche pour l'ensemble de l'île (BIAIS G. et TAQUET M., 1989).

Près d'un quart des sorties en mer ont donc été consacrées, au moins partiellement, à la pêche sur DCP au quatrième trimestre 1988. Cette statistique corrobore les observations de colonisation rapide des DCP par les poissons lorsque les DCP sont implantés en saison chaude.

Par la suite le nombre de bateaux fréquentant les DCP est resté voisin de la trentaine jusqu'au quatrième trimestre 1989 où il a augmenté à 54 bateaux par jour.

#### 4.2.3. répartition géographique

L'activité de pêche au voisinage des DCP est directement en rapport avec l'importance de la flottille des ports ou sites d'échouage les plus proches. Le DCP de St. Gilles est de loin le plus fréquenté avec 17 bateaux en moyenne par jour, les autres de la côte ouest ont accueilli entre 6 et 10 embarcations par jour en moyenne contre 1 à 5 ailleurs.

DCP	TRIMESTRE	ANNEE 1988		ANNEE 1989				MOYENNE 1988-89
		3 EME	4 EME	1 ER	2 EME	3 EME	4 EME	
N°1	BARQUES	*	0	*	*	*	*	0
SAINT DENIS	VEDETTES	*	1	*	*	*	*	1
N°2	BARQUES	*	0	2	0	1	2	1
12 MILLES	VEDETTES	*	3	2	3	1	2	2
N°3	BARQUES	2	5	*	*	2	6	4
SAINT GILLES	VEDETTES	2	2	*	*	0	1	1
N°4	BARQUES	0	2	6	4	1	3	3
SAINT LEU	VEDETTES	3	1	2	2	1	0	2
N°5	BARQUES	*	6	5	8	6	12	7
ETANG SALE	VEDETTES	*	0	0	0	0	0	0
N°6	BARQUES	*	0	*	*	2	4	2
SAINT LOUIS	VEDETTES	*	3	*	*	2	4	3
N°7	BARQUES	*	3	4	3	3	5	3
SAINT PIERRE	VEDETTES	*	2	3	3	2	4	3
N°8	BARQUES	*	0	0	0	*	*	0
LANGEVIN	VEDETTES	*	1	0	0	*	*	0
N°9	BARQUES	*	3	5	5	4	7	5
ANSE DES CASCADES	VEDETTES	*	0	0	0	0	0	0
N°10	BARQUES	*	2	1	1	1	2	1
SAINTE SUZANNE	VEDETTES	*	2	1	1	1	2	1
TOTAL	BARQUES	2	21	23	21	20	41	26
	VEDETTES	5	15	8	9	7	13	13

Tableau 4: Nombre d'embarcations en pêche au voisinage des DCP par jour  
( \* = DCP absent )

DCP	TRIMESTRE	ANNEE 1988				ANNEE 1989			
		3 EME	4 EME	1 ER	2 EME	3 EME	4 EME		
N°2 12 MILLES	PASSAGES COURTS	BARQUES PROFESSIONNELLES	*	-	0	0	0	7	
		NON PROFESSIONNELLES	*	-	1	0	0	3	
	VEDETTES	PROFESSIONNELLES	*	-	4	1	0	5	
		NON PROFESSIONNELLES	*	-	1	1	0	3	
	PASSAGES LONGS	BARQUES PROFESSIONNELLES	*	-	1	0	1	2	
		NON PROFESSIONNELLES	*	-	1	0	0	0	
	VEDETTES	PROFESSIONNELLES	*	-	1	2	1	1	
		NON PROFESSIONNELLES	*	-	1	1	0	1	
N°3 SAINT GILLES	PASSAGES COURTS	BARQUES PROFESSIONNELLES	-	-	*	*	1	0	
		NON PROFESSIONNELLES	-	-	*	*	0	1	
	VEDETTES	PROFESSIONNELLES	-	-	*	*	1	0	
		NON PROFESSIONNELLES	-	-	*	*	0	0	
	PASSAGES LONGS	BARQUES PROFESSIONNELLES	2	3	*	*	1	3	
		NON PROFESSIONNELLES	0	2	*	*	1	3	
	VEDETTES	PROFESSIONNELLES	1	0	*	*	0	1	
		NON PROFESSIONNELLES	1	2	*	*	0	0	
N°4 SAINT LEU	PASSAGES COURTS	BARQUES PROFESSIONNELLES	-	-	1	0	0	4	
		NON PROFESSIONNELLES	-	-	0	1	0	4	
	VEDETTES	PROFESSIONNELLES	-	-	2	1	1	2	
		NON PROFESSIONNELLES	-	-	2	1	1	0	
	PASSAGES LONGS	BARQUES PROFESSIONNELLES	0	2	3	3	1	1	
		NON PROFESSIONNELLES	0	0	3	1	0	2	
	VEDETTES	PROFESSIONNELLES	2	1	1	1	1	0	
		NON PROFESSIONNELLES	1	0	1	1	0	0	

Tableau 5: Nombre d'embarcations en pêche au voisinage des DCP par jour (observateurs embarqués)

\* : DCP

\* : DCP absent

- : don

- : donnée non obtenue

#### 4.3. Les captures

Les données sur les captures (répartition par espèce et rendements) proviennent du traitement des carnets de pêche. Il a déjà été signalé que seul un nombre réduit de bateaux ont accepté de les remplir. Il s'agit de bateaux relativement spécialisés dans la pêche sur DCP, qui ne sont certainement pas représentatifs de l'ensemble des bateaux ayant fréquenté les DCP mais d'un nouveau métier de pêche sur DCP, qui s'est développé depuis peu à La Réunion, avec des techniques (appât vivant, palangre dérivante) et des horaires spécifiques (pêche au lever du jour)

##### 4.3.1. répartition par espèce

Deux espèces, la dorade coryphène (Corypheana hippurus) et le thon jaune (appellation correspondant à Thunnus albacares mais regroupant certainement des "thons gros yeux" ou patudos, Thunnus obesus, en raison de la ressemblance des deux espèces, surtout dans le cas d'individus jeunes) représentent l'essentiel des captures et sont d'autre part pêchées quasiment toute l'année sur les DCP (voir tableau 6). Les bonites (Katsuwonus pelamis) et les thons bananes (Acanthocybium solandri) sont aussi présents à longueur d'année dans les captures mais généralement dans une moindre proportion.

Pour les principales espèces pêchées, il n'apparaît donc pas de variation saisonnière marquée dans la répartition des captures.

Deux groupes d'espèces complètent les captures en étant présents saisonnièrement et en proportion parfois importante dans les captures :

- les requins pêchés surtout en hiver, peut être en l'absence de possibilité de prise plus intéressante, le requin à ailerons blancs (Carcharinus longimanus) étant le plus fréquent,

- les marlins, pêchés essentiellement en été, et qui, en raison d'un poids unitaire élevé, représentent une forte proportion des captures quand ils sont présents. Le marlin bleu (Makaira mazara) apparaît comme le plus fréquent.

Le saumon (Elagatis bipinnulata) et la bonite à dos rayé (Euthynnus affinis) complètent la liste des espèces pêchées de manière non marginale sur les DCP.

La diversité spécifique apparaît donc comme relativement limitée sur les DCP, une dizaine d'espèces étant principalement rencontrées et deux espèces représentant souvent plus de 80 % des captures.

ESPECE	MOIS	ANNEE 1988												ANNEE 1989											
		MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	JANV	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC				
THON JAUNE	BARQUES	32.9	74.4	82.7	-	-	59.2	39.3	52.1	49.8	-	77.6	4.9	46.5	-	-	60.0	19.0	0	84.6	81.5				
	VEDETTES	11.8	33.1	16.9	14.7	16.3	4.3	17.9	35.0	26.5	37.8	80.9	74.0	53.6	54.4	17.6	-	86.6	70.9	-	-				
BONITE VENTRE RAYE	BARQUES	1.5	0	2.0	-	-	10.8	4.7	3.9	16.8	-	0	18.3	9.2	-	-	40.0	0	0	6.9	0				
	VEDETTES	5.3	2.7	13.4	25.7	1.5	2.6	8.5	11.6	31.2	25.6	2.7	12.5	3.7	9.2	29.7	-	2.6	0	-	-				
BONITE DOS RAYE	BARQUES	0	0	0	-	-	3.6	3.0	21.4	0	-	0	0	0	-	-	0	0	0	0	0				
	VEDETTES	0	0	0	0	0.6	0.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0	-	-				
THON GERMON	BARQUES	0	0	0	-	-	0	0	0	0	-	0	0	0	-	-	0	0	0	3.4	6.9				
	VEDETTES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0	-	-				
THON BANANE	BARQUES	5.1	0	0	-	-	5.8	5.9	7.2	4.7	-	0	31.7	3.1	-	-	0	0	5.4	0	0				
	VEDETTES	0.8	2.8	0.9	0	0	2.1	2.2	9.3	3.9	1.4	1.6	6.1	0.4	0	1.3	-	0	0	-	-				
DAURADE CORYPHENE	BARQUES	50.1	2.6	11.4	-	-	20.6	27.5	8.4	3.3	-	0	41.5	40.4	-	-	0	81.0	94.6	5.1	11.6				
	VEDETTES	81.6	60.8	49.3	40.7	55.2	76.9	66.0	23.6	3.2	6.4	4.2	5.1	34.3	26.3	36.5	-	1.8	17.1	-	-				
MARLIN BLEU	BARQUES	0	0	0	-	-	0	0	0	0	-	0	0	0	-	-	0	0	0	0	0				
	VEDETTES	0	0	0	0	0	0	0	0	35.1	28.9	0	0	0	0	0	-	0	0	-	-				
VOILIER	BARQUES	0	0	0	-	-	0	0	6.2	0	-	0	0	0	-	-	0	0	0	0	0				
	VEDETTES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0	-	-				
DIVERS ISTIOPHORIDES	BARQUES	0	0	0	-	-	0	14.2	0	25.2	-	14.7	0	0	-	-	0	0	0	0	0				
	VEDETTES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0	-	-				
REQUIN AILERONS BLANCS	BARQUES	9.0	23.0	0	-	-	0	5.0	0	0	-	7.4	0	0	-	-	0	0	0	0	0				
	VEDETTES	0	0	10.4	17.8	26.5	13.3	1.5	7.2	0	0	0	0	5.3	2.5	0	-	9.0	0	-	-				
REQUIN MARTEAU	BARQUES	0.6	0	0	-	-	0	0	0	0	-	0	0	0	-	-	0	0	0	0	0				
	VEDETTES	0	0	7.5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0	-	-				
DIVERS REQUINS	BARQUES	0	0	0	-	-	0	0	0	0	-	0	0	0	-	-	0	0	0	0	0				
	VEDETTES	0	0	0	1.1	0	0	3.7	12.7	0	0	10.6	0	0.3	6.6	6.6	-	0	0	-	-				
SAUMON	BARQUES	0	0	3.0	-	-	0	0.3	0	0.2	-	0.3	3.7	0	-	-	0	0	0	0	0				
	VEDETTES	0.6	0.6	0.1	0	0	0	0.1	0	0	0	0	2.1	1.8	0	8.4	-	0	12.0	-	-				
DIVERS CARANGIDES	BARQUES	0	0	0	-	-	0	0	0	0	-	0	0	0	-	-	0	0	0	0	0				
	VEDETTES	0	0	0.2	0	0	0.1	0.1	0	0	0	0	0.3	0	0.3	0	-	0	0	-	-				
BARRACUDA	BARQUES	0	0	0	-	-	0	0	0.8	0	-	0	0	0.9	-	-	0	0	0	0	0				
	VEDETTES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.6	0	0	-	0	0	-	-				
BOURSES	BARQUES	0.8	0	1.0	-	-	0	0	0	0	-	0	0	0	-	-	0	0	0	0	0				
	VEDETTES	0	0	1.3	0	0	0	0	0.6	0	0	0	0	0	0.6	0	-	0	0	-	-				

Tableau 6: Répartition par espèces ( en % ) de la capture totale

-: donnée non obtenue

#### 4.3.2. Les rendements

La moyenne des rendements des barques à proximité des DCP est de l'ordre de 10-25 kg et celle des vedettes varie de 20 à 80 kg selon les mois (voir tableau 7 et figure 5). Ces moyennes sont voisines de celles obtenues pour l'ensemble de l'île dans l'étude entreprise en 1988-89 (BIAIS G. et TAQUET M., 1988). On ne s'en étonnera pas compte tenu de l'importance de la fréquentation des DCP. D'autre part plus qu'une augmentation sensible des rendements journaliers il était attendu de l'implantation des DCP une diminution des coûts de production par réduction du temps de recherche et donc des dépenses de carburant.

Pendant la saison de pêche au gros pélagiques (février-juin), les rendements des bateaux de type vedette atteignent 50-80 kg en moyenne contre 20-40 kg le reste de l'année.

Ces rendements sont très fortement influencés par les résultats obtenus sur le DCP des 12 milles. L'augmentation saisonnière des rendements au premier semestre est nettement moins marquée pour les autres DCP et par conséquent aussi pour les barques, pour lesquelles nous n'avons que très peu de données sur le DCP des 12 milles.

#### 4.3.3. captures totales

L'estimation de la capture totale a été faite en utilisant les données de rendement présentées précédemment. Pour les DCP sur lesquels aucune donnée de rendement n'a pu être obtenue, c'est la moyenne des rendements sur les DCP suivis qui a été utilisée, l'estimation étant faite par trimestre et par type de bateau (tableau 8).

D'octobre 1988 à septembre 1989, soit pour une année d'implantation des DCP, les captures sur les DCP ont été évaluées à 226 tonnes. La production de la pêche locale réunionnaise étant de l'ordre de 700 tonnes par an dont 400 tonnes de gros pélagiques, c'est donc environ un tiers de la production totale et plus de la moitié des gros pélagiques qui ont été capturés à proximité des DCP en 1988-89.

Ramenée au mois d'existence, la capture sur les DCP est de 2.5 tonnes, les DCP de Saint Denis et Langevin, à durée de vie très courte et très peu fréquentés, ayant été exclus de la moyenne. Les captures autour du DCP des 12 milles (4.8 tonnes/mois) ont été sensiblement supérieures à celles effectuées autour des autres DCP (1.4 à 2.7 tonnes).

La production annuelle au voisinage d'un DCP est donc en moyenne de 30 tonnes et en valeur de l'ordre du million de francs (les gros pélagiques ayant un court moyen à la barque d'environ 30 F/kg). Ce chiffre est à comparer avec le coût d'un DCP de l'ordre de 25 000 F (pose et entretien compris) qu'il paraît raisonnable d'amortir sur 2 années.

		ANNEE 1988										ANNEE 1989									
DCP	MOIS	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	JANV	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
N°2 12 MILLES	BARQUES	*	*	*	*	-	-	-	-	-	-	-	28	-	-	-	-	24	-	-	*
	VEDETTES	*	*	*	*	14	54	27	40	35	102	128	41	63	51	46	-	68	22	-	-
N°3 SAINT GILLES	BARQUES	5	7	10	-	-	7	16	3	-	*	*	*	*	*	-	-	-	15	-	-
	VEDETTES	30	13	6	18	17	36	38	28	6	*	*	*	*	*	-	-	-	-	-	-
N°4 SAINT LEU	BARQUES	40	34	20	-	-	1	7	20	1	-	10	0	18	-	-	-	9	6	0	0
	VEDETTES	51	21	36	34	72	27	22	31	73	-	14	2	101	26	7	-	-	-	-	-
N°5 ETANG SALE	BARQUES	*	*	*	*	1	0	20	19	24	0	27	9	23	2	0	10	0	2	24	28
	VEDETTES	*	*	*	*	-	-	-	-	-	-	37	45	-	120	-	-	-	-	-	-
N°10 SAINTE SUZANNE	BARQUES	*	*	*	*	*	*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	VEDETTES	*	*	*	*	*	*	-	-	43	47	33	-	-	-	-	-	59	-	-	-
MOYENNE	BARQUES	23	21	15	-	-	3	14	14	13	-	18	12	21	-	-	10	17	8	24	28
	VEDETTES	41	17	21	26	34	39	29	33	39	75	53	29	82	66	26	-	63	22	-	-

Tableau 7: rendements journaliers sur les DCP (en Kg)

\* : DCP absent

- : donnée non obtenue

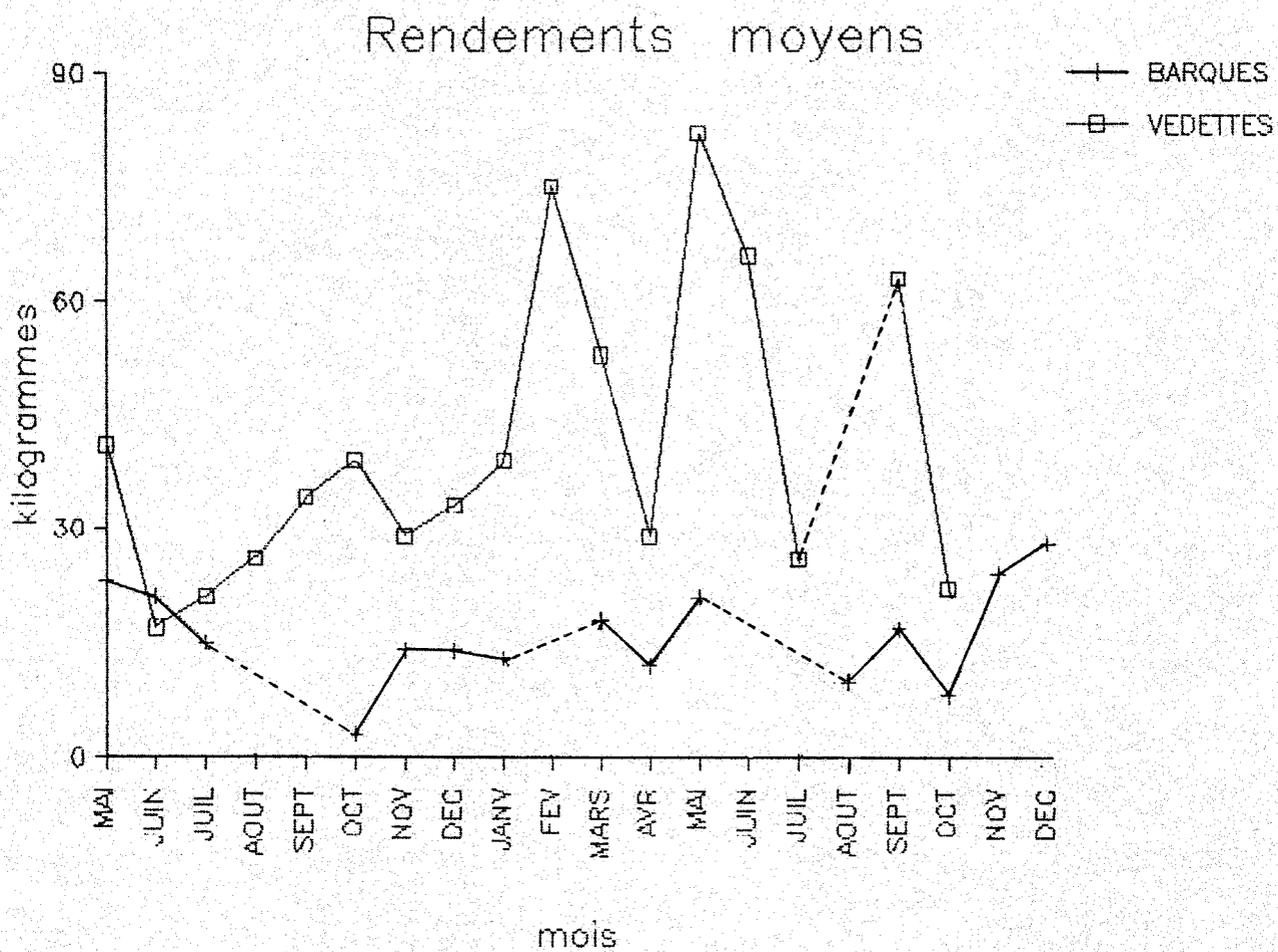


Figure 5 : rendements moyens par jour sur les D.C.P.

DCP	TRIMESTRE	ANNEE 1988			ANNEE 1989			TOTAL	TOTAL
		3 EME	4 EME	1 ER	2 EME	3 EME	1988-89 /30 jours		
N°1	BARQUES	*	0	*	*	*	0	0	
SAINT DENIS	VEETTES	*	2	*	*	*	2	0.9	
N°2	BARQUES	*	0	7.2	0	2.2	9.4	0.8	
12 MILLES	VEETTES	*	11.9	17.6	14.7	4.9	49.1	0.4	
N°3	BARQUES	1.3	6.4	*	*	1.0	8.7	1.0	
SAINT GILLES	VEETTES	2.2	6.4	*	*	0	8.6	1.0	
N°4	BARQUES	0	2.0	3.8	3.3	0.8	9.9	0.7	
SAINT LEU	VEETTES	8.2	2.6	5.2	6.9	0.6	23.5	1.6	
N°5	BARQUES	*	9.2	10.4	10.9	1.7	32.2	2.7	
ETANG SALE	VEETTES	*	0	0	0	0	0	0	
N°6	BARQUES	*	0	*	*	1.0	1	0.2	
SAINT LOUIS	VEETTES	*	4.5	*	*	1.2	5.7	1.3	
N°7	BARQUES	*	3.6	5.4	3.3	1.7	14.0	1.2	
SAINT PIERRE	VEETTES	*	5.3	7.8	10.4	1.3	24.8	2.1	
N°8	BARQUES	*	0	0	0	*	0	0	
LANGEVIN	VEETTES	*	2.3	0	0	*	2.3	0.3	
N°9	BARQUES	*	3.1	6.8	5.5	2.2	17.6	1.5	
ANSE DES CASCADES	VEETTES	*	0	0	0	0	0	0	
N°10	BARQUES	*	2.0	1.4	1.1	0.6	5.1	0.4	
SAINTE SUZANNE	VEETTES	*	4.5	3.5	3.5	0.6	12.1	1.0	

Tableau 8 : capture totale au voisinage des DCP  
( \* = DCP absent )

## CONCLUSION

Après une année et demi d'implantation de DCP autour de La Réunion deux résultats s'imposent :

- une importante fréquentation des DCP
- dans les gros pélagiques, au moins un poisson sur deux a été capturé à proximité des DCP en 1989.

A ce bilan objectif il faut ajouter une satisfaction quasi générale des pêcheurs et l'absence de conflit notable autour des DCP notamment entre professionnels et plaisanciers.

Il est difficile de chiffrer la réduction des coûts de production qu'induit la présence des DCP. Il nous est cependant possible d'évaluer approximativement le coût annuel d'un DCP à 1 à 2 % de la production en valeur à proximité des DCP. Cette proportion ne paraît pas très élevée, elle n'est cependant pas négligeable. Elle devrait pouvoir être réduite, c'est l'objectif du projet de recherche de l'IFREMER sur la technologie des DCP et les techniques de pêche aux gros pélagiques, au financement duquel la Région a accepté de concourir, et qui vise à explorer deux voies:

- réduction du coût des DCP avec la réalisation de DCP légers
- augmentation des rendements avec l'utilisation de la palangre dérivante

Compte tenu de l'importance de la fréquentation des DCP dans l'évaluation de leur rapport il conviendrait néanmoins d'ajouter la nécessité :

- de n'implanter des DCP que dans les secteurs où ils peuvent être fréquentés par un nombre important de bateaux.

Il paraît à cet égard important de rappeler que les ports et sites d'échouage de la côte ouest, de La Possession à Saint Pierre, accueillent 84 % de la flottille totale et 100 % des bateaux de type vedette.

- de ne pas multiplier inconsidérément le nombre de DCP, ce qui non seulement aurait pour effet de diminuer la fréquentation de chaque DCP mais aussi le pouvoir de concentration des DCP s'il sont trop proches les uns des autres. Il paraît cependant raisonnable d'augmenter légèrement le nombre de 10 DCP, retenu pour ce premier essai, jusqu'à une quinzaine, pour équiper le nord-ouest de l'île et ajouter quelques DCP à plus de 5 milles des côtes, compte tenu des bons rendements obtenus autour du DCP des 12 milles.

## BIBLIOGRAPHIE

BIAIS G. et TAQUET M. 1988, Projet d'implantation de Dispositifs de Concentration de Poissons autour de La Réunion. Rapport d'avancement des travaux au 1/12/89. Convention IFREMER-REGION REUNION n° DAE 1/88/22. Document IFREMER - Délégation de La Réunion.

BIAIS G. et TAQUET M. 1989, Etude de la pêche locale réunionnaise. Données statistiques d'octobre 1987 à mars 1989. Rapport final de la convention IFREMER-REGION REUNION n° DAE1/87/06. Document IFREMER - Délégation de La Réunion

MARSAC F. et STEQUERT B. 1987, La pêche des thons autour des épaves ancrées dans l'Océan Indien. La pêche Maritime, n° 1311

RAZAFINDRAINIBE H. 1987. La pêche aux gros pélagiques à La Réunion, Mémoire de fin d'étude ENSAR

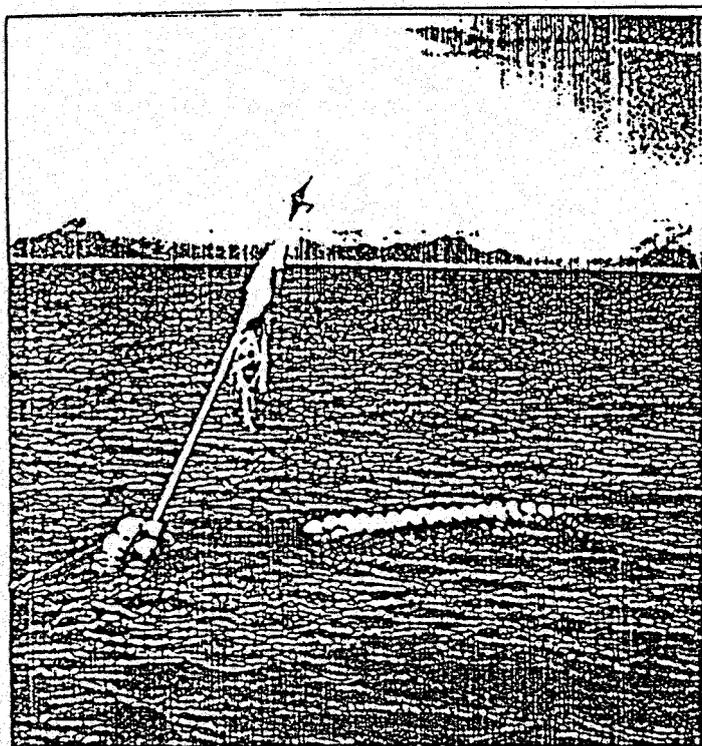
ROULLOT J. et VENKATASAMI A. 1986, Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP) : L'expérience mauricienne. Doc FAO, TWS/86/20. Expert consultation on the stock assesment of tunas in the Indian Ocean. Colombo (4-8/12/86).

ROULLOT J. et VENKATASAMI A. 1988, Captures de grands pélagiques autour des Dispositifs de Concentration de poissons à l'île Maurice. Doc FAO, TWS/88/65. Expert consultation on the stock assesment of tunas in the Indian Ocean. Maurice (22-27/6/88).

ANNEXE

- 1 - Affichettes d'information
- 2 - Carnet de pêche ( premières pages )
- 3 - Fiche d'observation en mer
- 4 - fiche bilan fin d'opération

# PECHEURS PROFESSIONNELS ET PLAISANCIERS



RESPECTEZ LES DISPOSITIFS  
DE CONCENTRATION DE POISSONS

Ne vous amarrez pas dessus

Ne tentez pas de les relever ou  
d'y accrocher un engin

Pour permettre d'évaluer leur  
efficacité:

Déclarez vos captures à  
l'IFREMER

Remplissez les fiches qui vous sont remises pour cela

L'E DISPOSITIF LE PLUS PROCHE DE  
EST SITUE

Une carte avec la position des dispositifs est disponible  
Demandez-la aux agents de l'IFREMER

Si vous constatez une détérioration d'un dispositif  
Signalez-le à l'IFREMER - Tél.: 42.03.40

## Information pour le remplissage des fiches journalières

-----

Chaque jour de pêche doit faire l'objet d'une fiche avec tous les secteurs fréquentés même si vous n'avez pas pêché de poisson dans un ou plusieurs secteurs. Dans ce cas vous remplissez la partie supérieure de la fiche, jusqu'au secteur de pêche et vous faites un trait sur la partie concernant les captures par espèce du (des) secteur(s) ou vous n'avez rien pêché.

Nombre de pêcheurs : Il s'agit du nombre de personnes à bord qui participent effectivement à la pêche (détection de poisson ou tenue d'une ligne).

Heure de départ : l'heure de départ du port

Heure arrivée : l'heure d'arrivée au port

Technique : indiquer en répondant oui (non rayé) pour les techniques utilisées même si elles n'ont pas permis de capture.

Nombre de ligne : pour chaque technique

Nombre d'heures : pour chaque technique, durée réelle de pêche

Secteur : indiquer le n° des secteurs (voir la carte page 4). Pour désigner les DCP utilisez leur numéro ou indiquer le lieu d'implantation.

Captures : Dans la colonne correspondant au secteur ou DCP où vous avez pêché, mettez le nombre total de poissons d'une espèce donnée dans la colonne "Nombre", et le poids total de tous les poissons de cette espèce dans la colonne "poids".

Si vous voulez plusieurs lignes pour une même espèce (pour indiquer les poids individuels de gros thons par exemple) ou si vous avez pêché une espèce non indiquée, n'hésitez pas à rayer le nom d'une espèce que vous n'avez pas capturée et le remplacer par celle que vous voulez.

Dans le cadre d'une convention entre l'IFREMER et la Région Réunion, nous mettons actuellement en place autour de l'Ile, des D.C.P. (Dispositifs de Concentration de Poissons).

L'objectif de ce programme est de tenter de favoriser les captures de poissons pélagiques effectuées par les bateaux de la "petite pêche artisanale réunionnaise".

Pour mener à bien cette opération votre collaboration nous est indispensable, notamment sur deux points particuliers.

1. La surveillance des structures en mer

Afin d'éviter la perte définitive d'un D.C.P. nous vous demandons de nous signaler au plus vite toutes anomalies constatées sur un dispositif, par exemple si vous remarquez que :

- le piquet est couché ou en dérive
- le filet est maillé
- le D.C.P. est introuvable sur le site habituel

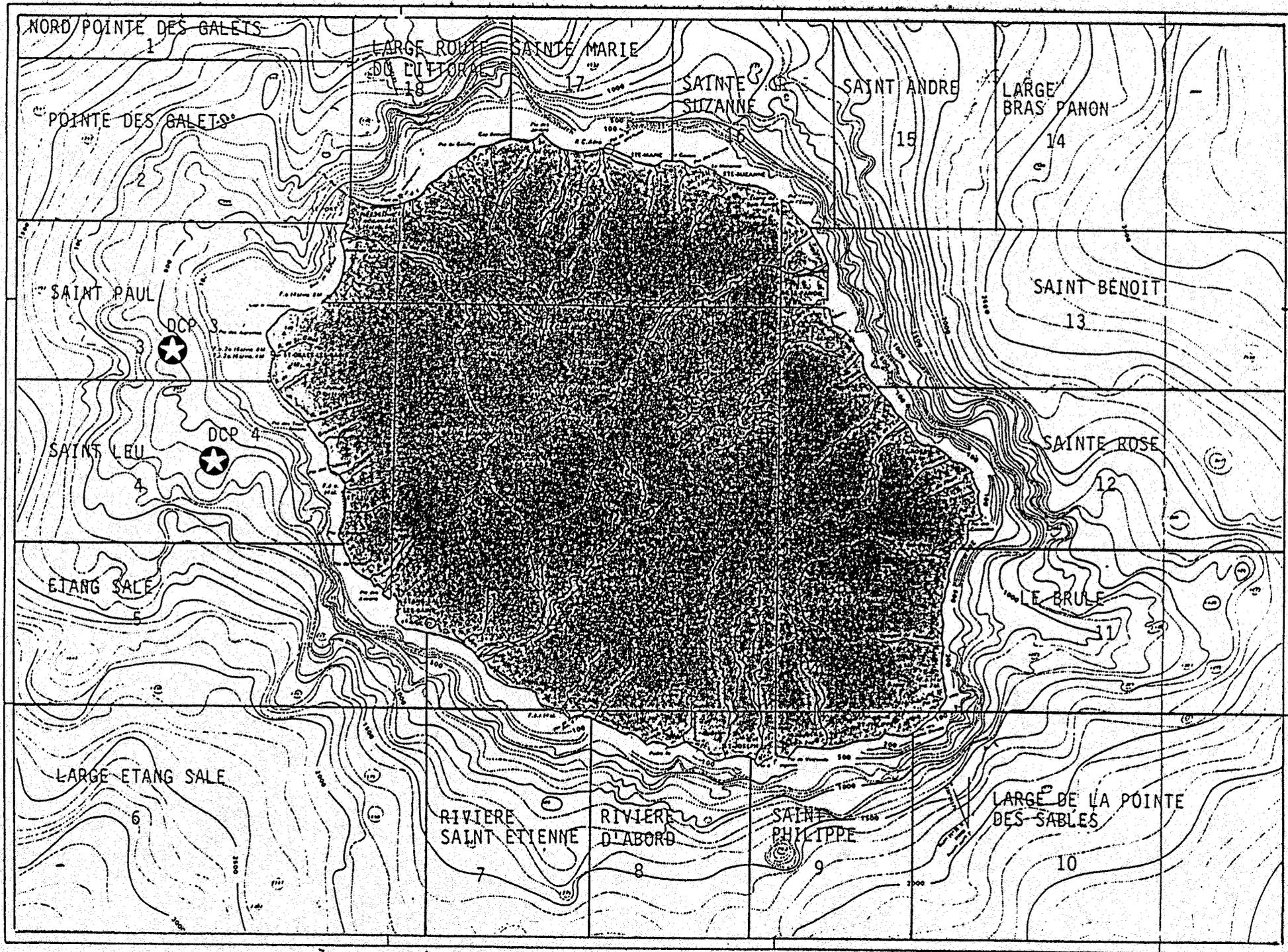
2 - L'évaluation du rendement des D.C.P.

Il est indispensable d'établir précisément l'influence des DCP sur le rendement journalier des bateaux de pêche. Sans chiffre à l'appui nous ne pourrions pas démontrer l'utilité d'implantation de tels dispositifs. L'avenir du programme est donc directement lié à votre collaboration.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir remplir le présent carnet de pêche.

Ce document vous est remis par l'IFREMER, il vous appartient, il fera désormais partie de vos documents de bord. Les agents de l'IFREMER passeront vous voir environ une fois par mois pour relever les informations qui s'y trouvent. Les informations ainsi collectées seront strictement confidentielles. Conformément aux règles du secret statistique, elles ne seront en aucun cas divulguées nominativement. Aucun autre organisme privé ou public ne pourra avoir accès aux renseignements individuels ainsi collectés.

Nous vous remercions de votre collaboration.



FICHE JOURNALIERE

ANNEXE 2 - 4

Date : !\_\_!\_\_!    !\_\_!\_\_!    !\_\_!\_\_!    Nombre de pêcheurs !\_\_!  
           jour            mois            an

Heure départ : !\_\_!\_\_! h !\_\_!\_\_!    Heure arrivé !\_\_!\_\_! h !\_\_!\_\_!

TECHNIQUE DE PECHE

		Nb de lignes	Temps en heures
TRAINE	oui-non	-----	-----
DERIVE	oui-non	-----	-----
AUTRE	oui-non	-----	-----

	DCP				HORS DCP			
	Nbr	Poids	Nbr	Poids	Nbr	Poids	Nbr	Poids
N° secteur								
ou position								
DCP								
ESPECES								
Thon jaune								
germon								
thon batard								
Thon gros yeux								
Thon banane								
Thon dent de chien								
Divers thons								
Bonite de lène								
Bonite calou								
Dorade								
Voilier								
Marlin bleu								
Marlin rayé								
Marlin noir								
Marlin à rostre court								
Espadon								
Baracuda								
Bécune à dent								

Pour les secteurs de pêche voir carte en annexe



STATION:.....

DATE: ../../..

ENQUETEUR: .....

NOM de la personne interrogée: .....

EMBARCATION: Barque  
Vedette  
CATEGORIE : Professionnel  
Plaisancier

Port d'attache:.....

## 1/ Renseignements relatifs à l'activité du pêcheur interrogé:

remplir ce tableau en indiquant le nombre approximatif de sorties par semaine sur le D.C.P.

TRIMESTRE	ANNEE 88		ANNEE 89		
	3	4	1	2	3
D.C.P. N°					
D.C.P. N°					
D.C.P. N°					

TECHNIQUES UTILISEES: traine dérive palangre autres

indiquer les techniques utilisées dans l'ordre d'importance ( 1 pour la plus courante puis 2

## 2/ Renseignements relatifs aux autres pêcheurs du même site:

remplir ce tableau en donnant le nombre moyen d'embarcations rencontrées sur chacun des D.C.P. fréquentés au cours des sorties que vous avez effectué pendant la période considérée.

exemple: si au cours du 2 trimestre 1989 vous avez rencontré en moyenne 2 barques et 1 vedette sur le D.C.P. N°4 vous inscrirez 2 dans la colonne 89/2 et sur la ligne dcp4 barque et 1 dans la même colonne et sur la ligne dcp4 vedette.

D.C.P. N°	TRIMESTRE	ANNEE 88		ANNEE 89		
		3	4	1	2	3
D.C.P. N°	barques					
	vedettes					
D.C.P. N°	barques					
	vedettes					
D.C.P. N°	barques					
	vedettes					

TECHNIQUES UTILISEES: traine dérive palangre autres

indiquer les techniques utilisées dans l'ordre d'importance

Cote

Liste des Rapports Internes de la  
Direction des Ressources Vivantes

Laboratoires

Année 1989

DRV-89.001-RH	Chaîne de traitement des statistiques de pêche maritime	Boulogne
DRV-89.002-CSRU	Etude sanitaire (1986-1987) de la petite mer de Gavres (Morbihan)	La Trinité
DRV-89.003-CSRU	Etude relative à la qualité des eaux conchyliques : la Basse Normandie	Ouistreham
DRV-89.004-RA	Contrat de Plan Etat-Région Bretagne Relance de l'huître plate Rapport de synthèse 1984-1988	La Trinité/ La Tremblade
DRV-89.005-RA	Contrat de Plan Etat-Région Bretagne Relance de l'huître plate Rapport d'avancement des travaux 1988	La Trinité/ La Tremblade
DRV-89.006-RA	Elevage larvaire extensif de bar ( <i>Dicentrarchus labrax</i> ) en milieu naturel dans les marais salés de l'île de Ré (Côte Atlantique Française)	Crema-l'Houmeau
DRV-89.007-CSRU	Etude sanitaire (1987-1988) de la côte de Guidel-Ploemeur-Larmor-Plage (Morbihan)	La Trinité
DRV-89.008-RA	Application des recherches de fertilisation et stimulation dans l'élevage de la crevette impériale ( <i>Penaeus japonicus</i> )	Crema-l'Houmeau
DRV-89.009-RH	Etude d'une gestion optimale des pêcheries de langoustine et de poissons démersaux en mer celtique Tome 1	Lorient
DRV-89.010-RH	Etude d'une gestion optimale des pêcheries de langoustine et de poissons démersaux en mer celtique Tome 2	Lorient
DRV-89.011-RH	Etude d'une gestion optimale des pêcheries de langoustine et de poissons démersaux en mer celtique Tome 3	Lorient
DRV-89.012-RA	Situation zoosanitaire des coquillages en méditerranée (1985-1987)	Sète
DRV-89.013-RA	La biodéposition dans les aires ostreicoles. Son rôle dans la concentration de la matière organique et de contaminants potentiels; son impact sur le sédiment	Crema-L'Houmeau
DRV-89.014-RA	Aération-circulation en bassins d'élevage intensif de crevettes pénéides. Profils remarquables des courbes de teneur en oxygène dissous.	Tahiti
DRV-89.015-RH	Les ressources halieutiques de l'étang de Berre	Sète
DRV-89.016-RA	Dévasement expérimental de tables conchyliques dans l'étang de Thau. Impact sur le milieu et sur les mollusques	Sète
DRV-89.017-RH	Surveillance écologique et halieutique Site de Flamanville - Année 1987	Nantes
DRV-89.018-RA	Estimation des stocks de moules dans le Pertuis breton en 1988	L'Houmeau
DRV-89.019-RA	Etude des potentialités aquacoles de la plaine du Gol	La Réunion
DRV-89.020-RA	Développement de l'aquaculture tropicale à l'IFREMER	Tahiti
DRV-89.021-RA/SDA	Projet d'élevage du loup en mer : Etude technico-économique du pré-grossissement et du grossissement	Palavas
DRV-89.022-RA/SDA	Projet d'élevage du loup : Etude technico-économique de l'écloserie	Palavas

DRV-89.023-RA	Guide du télécapage de larves d'huîtres <i>Crassostrea Gigas</i>	Ouistreham
DRV-89.024-RA	Tri d'alevins de loup et de dorade au stade juvénile (0,2 - 12 g)	Palavas
DRV-89.025-RA	Filtration biologique adaptée à l'élevage larvaire de pénéides	Tahiti
DRV-89.026-RA	Estimation du captage d'huîtres plates sur coques de moules en suspension, en 1988.	La Trinité
DRV-89.027-CSRU	Dénombrement rapide des coliformes dans les coquillages <i>Efficacité des milieux A1 - M &amp; MUG</i>	Concarneau
DRV-89.028-CSRU	Purification des moules dans de l'eau de mer désinfectée aux Ultra-Violets	Boulogne
DRV-89.029-RA	Grossissement de crevettes <i>Penaeus japonicus</i> dans les marais de l'Atlantique Résultats des essais d'intensification 1986 à 1988	Noirmoutier
DRV-89.030-RH	Les prises accessoires de la pêcherie de civelles ( <i>Anguilla anguilla</i> ) dans l'estuaire de la Loire en 1987	Nantes
DRV-89.031-RA	Aménagement des techniques de production de la chevrette <i>Macrobrachium rosenbergii</i> en Guyane	Cayenne
DRV-89.032-RA	Le choix d'un site de semis de coquilles Saint Jacques : Le cas du littoral Ouest-Cotentin	Brest
DRV-89.033-SDA	Eléments sur les investissements et les coûts de production de la petite pêche non chalutière bigoudène.	Lorient
DRV-89.034-RA	Approche des relations entre la croissance de l'huître <i>Crassostrea gigas</i> et le milieu dans le bassin d'Arcachon	Arcachon
DRV-89-035-RA	Aquaculture des crevettes pénéides tropicales : Etat actuel de la production dans le monde et perspectives de recherche 1989-1993	Tahiti
DRV-89-036-RH	La pêche au vivaneau en Guyane Française : Etude comparative et évaluation des trois techniques : (ligne à main, nasse, chalut)	Cayenne
DRV-89-037-RH	Ressources démersales du talus insulaire de la Martinique	Martinique
DRV-89-038-RA	Aide à l'estimation des stocks d'huîtres en élevage par télédéttection basse altitude : étude de faisabilité	La Tremblade
DRV-89-039-RH	Ressources démersales et description des pêcheries des bancs de Saint-Martin et Saint-Barthélémy	Martinique
DRV-89.040-RA	Estimation des stocks d'huîtres cultivées ( <i>Crassostrea gigas</i> ) et de moules ( <i>Mytilus edulis</i> ) de gisements naturels dans la Baie de Bourgneuf en 1987	Bouin
DRV-89.041-RH	Données sur la distribution des principales espèces commerciales du Golfe du Lion (et plus particulièrement des groupes 0 et 1)	Sète
DRV-89.042-RA	Etude comparative de la qualité du milieu de bassins aquacoles de crevettes et palourdes chez des éleveurs du marais breton (Vendée, Loire Atlantique)	Créma-L'houmeau Noirmoutier
DRV-89.043-RH	Surveillance écologique et halieutique de l'environnement marin du site de la centrale de Penly (Manche Est) : Année 1988	Nantes
<b>Année 1990</b>		
DRV-90.001-CSRU	Etude de la salubrité de la partie Est de la baie du Mt St-Michel	St-Malo
DRV-90.002 -CSRU	Inventaire et délimitation cartographique des secteurs hydrologiques du littoral français métropolitain.	Nantes
DRV-90.003-CSRU	Mise en place d'un réseau de surveillance microbiologique du littoral français	Nantes
DRV-90.004-RA	Caractéristiques hydrobiologiques de quatresecteurs ostréicoles de la baie de Bourgneuf.	Bouin
DRV-90.005-RH	Dispositifs de concentration de poissons autour de la Réunion	La Réunion